

**URB/20453 : Demande de permis d'urbanisme pour placer 3 enseignes sur la façade de l'immeuble (au dernier étage); Boulevard Saint-Lazare 4 - 10 ; introduite par Monsieur Max Delplanque - WeWork Belgium S.P.R.L. Avenue du Port 86C bte 204 à 1000 Bruxelles.**

## **AVIS**

Vu la demande de Monsieur Max Delplanque WeWork Belgium S.P.R.L., Avenue du Port 86C bte 204 à 1000 Bruxelles visant à placer 3 enseignes lumineuses sur la façade (au dernier étage) de l'immeuble sis boulevard Saint-Lazare 4-10 ;

Considérant que le bien concerné se trouve en zone de chemin de fer, zone administrative, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que la demande tombe sous l'application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) à savoir le Jardin Botanique ;

Considérant que la demande a été soumise à l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites en date du 19/09/2019 ;

Considérant que la demande déroge à l'art.36 §1 3° du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée parallèlement à une façade ou à un pignon en zones générale et élargie) ;

Considérant que la demande a été soumise aux mesures particulières de publicité ; que l'enquête publique s'est déroulée du 30/09/2019 au 14/10/2019 et que 0 observation(s) et/ou demandes à être entendu ont été introduites ;

Considérant que chaque enseigne aura une longueur totale de 652cm et sera composée de 5 lettres de 86cm de hauteur + la dernière de 150cm qui seront montées sur un cadre porteur fixé sur la façade ;

Considérant que nous n'avons pas d'information quant à la saillie maximum ;

Considérant que les lettres seront composées de boîtiers en aluminium peints en blanc et dans le creux de celles-ci des leds blanches seront installées ;

Considérant qu'il est inadmissible que chaque activité dans l'immeuble se signale sur l'étage qu'elle occupe;

Considérant le manque d'information du pourcentage d'occupation de l'activité en question ;

## **AVIS Défavorable (unanime)**

- sur la demande telle que présentée